



**CPM**

Comptoir des Plombiers du Maine Membre du réseau algorel

16, rue de Portland - 72100 Le Mans  
Tél. 02 43 23 13 73 - Fax 02 43 23 73 99

**PLOMBERIE - REGULATION - CHAUFFAGE  
VENTILATION - GAZ - CLIMATISATION  
ENERGIE RENOUVELABLE**

**MAIRIE MULSANNE  
PLACE JEAN MOULIN  
72230 MULSANNE**

ARRIVÉ LE  
**24 DEC. 2013**  
MAIRIE DE MULSANNE

CPM Le Mans  
FACTURE N° 1 749  
Réf. CLIENT 1313

le 23/12/2013

N° TVA :

Page 1 / 1

Référence	Désignation	P. Public	Rem	Quantité	P. U. HT	Montant HT	Tva
1006346010	BL n° DB-3688 du 19/12/2013 (Marchandise livrée) Pris par : ANTHONY FRESNAIS Vos références : GYMNASE Paire de consoles Réf:0011-05 EMAT <i>Article non échangeable, non remboursable</i>			4,000 PCE	62,21	248,84	02
A-ANC-ANC	INTERRUPTEUR SECTIONNABLE IP65 0049-51 - EMAT <i>Article non échangeable, non remboursable</i>			4,000 PCE	43,78	175,12	02
107098-CPM	thermostat d ambiance prog hebdo Réf:0047-08 EMAT <i>Article non échangeable, non remboursable</i>			1,000 PCE	105,41	105,41	02
EMA031	Sunjet Azn-T 73 aérothermes eau chaude Tri 0010-113 - EMAT <i>Article non échangeable, non remboursable</i>			4,000 PCE	804,10	3 216,40	02

En cas de retard de paiement,  
indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros,  
fixé par voie de décret n°2012-1115 du 02/10/2012

Base HT

F.F.

Eco-taxe

Taux TVA

Montant TVA

3 745,77

0,00

0,00

02 19,60

734,17

Total HT : 3 745,77 €  
 Total éco-taxe : 0,00 €  
 Total TVA : 734,17 €  
 Total TTC : 4 479,94 €  
 Total acompte : 0,00 €

**NET A PAYER : 4 479,94 €**

Valeur en votre aimable règlement au 15/02/2014  
Règlement par Virement

Comptoir des Plombiers du Maine au capital de 39 636 € - 353 598 758 RCS Le Mans - APE : 4674 - Siret : 353 598 758 - N° Tva CE : FR18353598758

Conditions de vente : les conditions générales applicables à la vente faisant l'objet de la présente facture sont celles figurant sur notre catalogue, et dont extrait ci-après :

- Nos factures sont payables à 30 jours fin de mois.
- Le défaut de paiement à l'échéance fixée entraînera l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues quel que soit le mode de règlement prévu.
- Tout retard de paiement entraînera application sur la fraction restant due d'une pénalité de retard au taux légal de une fois et demi le taux d'intérêt légal.
- Toutes les marchandises et matériels restent la propriété du vendeur jusqu'à complet paiement du prix.